

CAZÈRES



Pour ce dernier conseil de l'année, la séance était studieuse et chargée. Photo DDM, M.F.G.

Politique. Débats au conseil municipal.

Syges : la ville assumera sa dette de 92 000 €

Douze points étaient au programme du dernier conseil municipal de l'année. Jean-Luc Rivière, leader de l'opposition, soulevait de longues objections sur deux points financiers de la séance au cours de laquelle son groupe allait voter contre : le paiement de la dette cazérienne (92 000 €) dans la « mauvaise affaire du Syges » et la souscription d'un emprunt d'un million sur vingt annuités pour financer le restaurant scolaire (coût global de 1,7 million).

Pour le Syges, le maire, Michel Oliva, dut refaire un bref historique, concluant que Cazères assumerait sa dette envers un syndicat en liquidation program-

mée. L'opposant suggérant alors de se retourner contre le prédécesseur de Michel Oliva, celui-ci et plusieurs conseillers (Laffont, Delmon Faguet, Fourest, Boué, Ferré...) rétorquaient unanimement « qu'ils avaient un devoir de solidarité et qu'il fallait désormais se tourner vers l'avenir ».

Quant à l'emprunt, le maire expliquait que sa mission de gestionnaire lui imposait de garder une part des fonds propres pour d'autres projets de la mandature. Des réajustements budgétaires comptables pour équilibrer charges et recettes, en phase avec les opérations en acte et diverses autres délibérations furent adoptées à l'unanimité : classement

dans le public ou son contraire déclassement de voiries excentrées ; création de trois postes techniques ; rétrocession contractuelle d'un bâti à la Masquée après acquittement d'un foyer depuis 1994 ; diverses conventions (promotion des marchés de plein-vent et surtout, l'agrément 2009 pour Cazères d'établir les passeports bio métriques). En clôture de cette séance studieuse, une note consensuelle pour Jean-Luc Rivière qui obtenait l'adhésion collective pour une motion contre la suppression, dans l'Éducation nationale des réseaux d'aide spécialisés (Rased).

M.F.G.